

AR PREFECTURE

083-218310739-20200822-20-15-AU
Reçu Ville de Le Luc en Provence
le 24/08/2020

Le LUC
en Provence

DECISION DU MAIRE

N° 20/15

**Portant signature du Marché n°19S04
REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC ETUDE
ENVIRONNEMENTALE
LE MAIRE DU LUC-EN-PROVENCE :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,
Vu la délibération n° 19/012 du 13 mars 2019 portant délégations de pouvoirs au Maire et notamment celui de prendre toute décision concernant les marchés,
Considérant qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 19 novembre 2019 avec une remise des offres fixée au 06 décembre 2019,
Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,
Considérant que suite à l'analyse des candidatures et des offres du marché, il apparaît que :
Considérant que la société PLANED SCOP SARL – situé à Europôle de l'Arbois – bât Marconi – avenue Louis Philibert – 13100 AIX EN PROVENCE arrive en tête du classement des offres. Le candidat a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de signer le marché, avec la société PLANED SCOP SARL – situé à Europôle de l'Arbois – bât Marconi – avenue Louis Philibert – 13100 AIX EN PROVENCE. Ledit marché est conclu pour un montant de 70 525.00 € HT pour une période de 30 mois.

Télétransmis à Monsieur le Préfet du Var,

Fait à Le Luc, le 22 juin 2020

Monsieur le Maire,


Pascal VERRELLI

